



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 80885

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante à Chypre. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

A Chypre, la délivrance du passeport est payante pour tous, à l'exception des fonctionnaires des différentes administrations, pour qui elle est gratuite. Le coût du passeport, dont la validité est de dix ans, s'élève actuellement à 25 livres chypriotes, soit environ 44,5 euros. Il n'existe pas de tarif réduit pour la délivrance de ce document.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80885

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11402

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 926